

N°DEC-2023-225

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION D'UN APRÈS-MIDI FESTIF, LE 19 DÉCEMBRE 2023 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec l'association LA BOÎTE À SPECTACLES – 4, avenue Cousin de Méricourt 94230 CACHAN ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion d'un après-midi festif, le 19 décembre 2023 à 14 heures 30 à l'Espace Louise Voëlckel.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'association LA BOÎTE À SPECTACLES, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 750 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 15 novembre 2023

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le  
Et de sa publication le **22 NOV. 2023**

**22 NOV. 2023**

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services,  
Nathalie BOURGEOIS

---

---

---